



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 16

Qui ont pris part à la délibération : 13

Dont pouvoirs : 1

L'an deux mil vingt cinq, le vingt et un juillet, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de **CUTTOLI-CORTICCHIATO**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Baptiste BIANCUCCI**.

Date de la convocation : 17/07/2025

Date d'affichage : 31/07/2025

Étaient présents : M. Jean-Baptiste BIANCUCCI, M. Jean Toussaint MICALETTI, M. Jérôme PIERLOVISI, M. Jean-Baptiste TORRE, Mme Céline PAOLETTI, Mme Marie-Paule CRUCIANI, M. Jean Nicolas ANTONIOTTI, Mme Sarah SENTENAC, Mme Pascale Lydia SAULI ANDARELLI, Mme Isabelle TORRE TEMAROHIRANI, M. Philippe CHIAPPE, M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA.

Étaient absents excusés : Mlle Inès Angéline TRAORE DIT LEROUX.

Étaient absents non excusés : M. Joseph FRATONI, Mme Martine FRATONI, Mlle Pauline TORRE.

Procurations : Mlle Inès Angéline TRAORE DIT LEROUX en faveur de Mme Marie-Paule CRUCIANI.

Secrétaire : Mme Stéphanie PAGANELLI.

OBJET : DELIBERATION RELATIVE AU VOTE D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION A NUCIOLA

Délibération n° : MA-DEL-2025-041

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention formulée par l'Association « A Nuciola » pour l'année 2025.

L'association « A Nuciola » sollicite une aide financière afin de poursuivre des actions culturelles dans le village de Cutuli.

- Organisation de séances de « Cinéma surprise » à destination des habitants et pour l'école du village
- Théâtre de rue, concert, cabaret, cours de corse et atelier de lecture pour les enfants.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'attribuer la somme de 2000,00 € à l'association « A Nuciola »

Cette somme sera inscrite au chapitre 65, article 65748 du budget primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Corse-du-Sud et publication par
voie d'affichage le 31/07/2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean-Baptiste BIANCUCCI

